

## GROUPE DE TRAVAIL SUR PARIS AU MOYEN ÂGE

(17 février 2012)

Bien que très différents quant à leurs thématiques et à la manière de les aborder, les exposés présentés au séminaire peuvent être placés sous la rubrique générale d'« écrits administratifs ». Le deuxième élément de cohérence est chronologique, puisqu'on se situe aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, période où ce type d'écrits est bien rodé et répond à des normes établies. Ce sont, enfin des recherches en cours, déjà bien avancées, dont les auteurs ont présenté des résultats intermédiaires : Benoît Grévin et Sébastien Barret dans « La rédaction des préambules des actes des rois de France au XIV<sup>e</sup> siècle : une culture de l'écrit pragmatique » ont attiré l'attention sur une partie spécifique des textes royaux qui répondaient à des normes précises et faisaient l'objet de recueils de modèles ; Boris Bove dans « Questions autour du Livre vert de Saint-Denis (1411) » a abordé les documents de gestion de la puissante abbaye de Saint-Denis, à un moment difficile de son histoire.

« Questions autour du Livre vert de Saint-Denis (1411) » [Renvoi au dossier de Pièces Justificatives joint : (PJ, p. 1, 2, ...)]

Boris Bove précise, en préambule qu'il présente une étude en cours sur les registres cotés Arch. nat. LL 1209 et LL 1210 qu'il a commencée avec ses étudiants de l'université Paris VIII et dont il présentera les conclusions en juin à la journée d'étude de l'université et de l'École des Chartes.

La typologie de ces registres n'est pas très nette et varie suivant les historiens : Dom Félibien les qualifie de « cartulaire » et l'inventaire des Arch. nat. de « dénombrement de revenus ». Quoiqu'il en soit, ils font partie des écrits de gestion de l'abbaye (Olivier Guyotjeannin et Rolf Grosse ont déjà bien déterminé leur place dans les écrits de cette catégorie).

Les deux volumes totalisent 1117 pages (270 + 287 f.). S'ils débutent par un prologue de 1411, ils se prolongent le premier, jusqu'en 1412, le second jusqu'en 1414. La rédaction a donc duré au moins 4 ans. Or il est vraisemblable que l'entreprise ait commencé dès 1398, au début de l'abbatiat de l'abbé Philippe (PJ, p. 3, LL 1209, f. 1), ce que confirme la déclaration d'un « commissaire », Jean Braconnier qui a recueilli des déclarations dès 1399 (PJ, p. 5, LL 1210, p. 1). Cette lenteur de la rédaction est liée soit à la situation troublée dans la banlieue parisienne au début du XV<sup>e</sup> siècle (l'abbaye est pillée en 1411), soit aux difficultés de la collecte de l'information.

Néanmoins, ces délais de rédaction n'ont pas perturbé l'unité formelle du manuscrit : la reliure en carton est moderne (XVII<sup>e</sup> siècle) ; en début et en fin de volume, un cahier est resté vierge ; les cahiers de parchemin sont tous médiévaux ; aucune perte de folios ni de cahiers ; la mise en page est identique dans les deux volumes.

Le projet est bien défini dans le prologue (PJ, p. 3, LL 1209, f. 1). Le commanditaire en est l'abbé Philippe, qui veut enregistrer les droits et les revenus (ecclésiastiques et seigneuriaux) de l'abbaye, pour en défendre les droits dans un but moral selon le principe « à chacun son dû » : « sans rien adjouster ou diminuer ou prindre d'autrui ». Malgré les difficultés, il a essayé de ne rien oublier. Si les notations de revenus dominant, figurent aussi les charges de l'abbaye, comme l'intronisation de l'abbé qui a coûté 10 000 francs (!), des gages d'officiers et des paiements divers...

### Genèse du manuscrit

À l'origine de ces registres, il y a l'abbé Philippe de Villette qui en est l'« auteur moral », mais on distingue plusieurs mains ou « écrivains ». On peut donc légitimement se poser la question du rédacteur du texte. Dans les 31 premières pages, c'est l'abbé en personne qui parle : écriture en « nous » (dès le f. 32, on passe à la 3<sup>e</sup> personne), texte fortement synthétique, style très subjectif, avec des remarques personnelles, des jugements issus de l'expérience, le plus souvent en français, même si parfois il hésite, passant du français au latin (PJ, p. 4, LL 1209, p. 3-4)...

On relève ensuite :

- trois synthèses, deux faites par un associé du prévôt, Mahiet de Villemoroy à Tremblay (PJ, p. 4 et 5, LL 1209, p. 147 et 195) et une, par le commissaire de l'abbé, Jean Braconnier, à Belle-Assise et alentour (PJ, p. 5, LL 1210, p. 195) ;
- des documents bruts : un censier pour Auvervillers (1411), un état des champarts, des listes de noms sur des pages et des pages... ;
- des actes authentiques, comme l'ordonnance des métiers de l'abbé de 1321, copie authentique prise dans le Trésor des chartes, K 930, n° 8 ;
- des mémoires produits lors de procès (démêlés avec le prieur d'Argenteuil, PJ, p.5, LL 1210, p. 123 et 135).

L'abbé veut dresser un bilan financier (recettes et dépenses) et patrimonial de son abbaye au début du XV<sup>e</sup> siècle : il commande un document de synthèse qu'il complète avec des pièces brutes collationnées au fur et à mesure de leur arrivée, suivant un classement géographique, le même dans chaque volume, sans qu'il y ait néanmoins de logique : Saint-Denis, Tremblay, Cormeilles.... Si on le compare au Livre blanc, on note qu'il a sa propre logique, l'abbé y ayant introduit des privilèges royaux.

Deux chapitres thématiques seulement dans le second volume : une déclaration des fiefs de Saint-Denis avec la liste de ceux acquis depuis 40 ans (LL 1210, f. 228 et 257) et le domaine de l'office des Charités (LL 1210, f. 353).

On remarque un relâchement de ce classement au fur et à mesure que l'on avance dans l'ouvrage. Même constatation pour la mise en page : jusqu'à la page 146, il y a des titres courants, avec, à droite, le thème du chapitre.

L'organisation devient plus lâche ensuite et les titres ont été ajoutés à l'époque moderne. La table, peu utilisable, date aussi de cette période.

Ces registres sont une mine de renseignements, mais difficiles à exploiter. Ils n'ont pas été utilisés à l'époque médiévale, comme en témoigne l'absence d'annotation. Par contre il a été lu à l'époque moderne par les historiens qui ont fait l'histoire de l'abbaye de Saint-Denis (annotation de Dom Félibien dans LL 1209, p. 138).

La place du Livre vert dans la production d'instruments de gestion de l'abbaye de Saint-Denis

Pour la typologie, il se situe entre les cartulaires des années 1230-1330 et les inventaires de la fin du XV<sup>e</sup> et du début du XVI<sup>e</sup> siècle (Arch. nat., S 2438).

Ce n'est pas un cartulaire : il ne contient que quelques actes authentiques, transcrits *in extenso*, comme par exemple l'ordonnance sur les métiers. La déclaration des fiefs synthétise le texte établi en 1384 par l'abbé précédent. Ce document privilégie la synthèse.

Ce n'est pas un inventaire : il n'y a pas de références précises aux sources.

Ce n'est pas un compte : le plus souvent, c'est une énumération, au fil des articles de revenus et de charges de l'abbaye; mais il n'y a jamais de totaux de recettes et de dépenses.

Ce n'est pas une enquête, au sens typologique, car il n'y a pas de questionnaire unique soumis à de nombreux témoins (comme dans les enquêtes royales) et la plupart des rapports sont anonymes.

Le projet initial de l'abbé était peut-être de produire un instrument de gestion bien référencé qui, au fil de la rédaction s'est infléchi vers un archivage de l'état connu des revenus et des charges de l'abbaye. C'est probablement une des conséquences de la politique de réforme administrative menée par le nouvel abbé Philippe de Villette dont le Livre vert serait le témoignage. En effet, il tente de lutter contre l'érosion des revenus de l'abbaye après la peste et la crise politico-militaire de 1358-1364 qui a épuisé l'Île-de-France, de mettre un terme à la désorganisation interne de l'abbaye (beaucoup plus que dans le contexte de la crise aigüe de 1411), de s'opposer à la propension de certains officiers claustraux ou moines prévôts à s'émanciper de l'autorité de l'abbé (il a un lourd contentieux avec le prévôt-prieur d'Argenteuil qui refusait de lui verser ses redevances. Si on remarque son souci de maintenir coûte que coûte les rentrées, il a également celui de leur répartition au sein de la communauté monastique (ce qui explique le prologue avec ces mots « rendre à chacun ce qu'il doit »). La crise se fait sentir dans la tradition documentaire d'autres établissements ecclésiastiques : Sainte-Geneviève, par exemple.

Philippe de Villette, un abbé réformateur ou administrateur ?

Le Livre vert confirme des éléments essentiels de sa biographie. Né en 1373, il est élu abbé de Saint-Denis en 1398, après un cursus universitaire brillant (bachelier en théologie en 1396, licencié docteur en 1400, alors que peu de moines sont des théologiens). Le contexte est difficile : il est élu en pleine soustraction d'obédience et en l'absence de pape; c'est l'évêque de Paris, Pierre d'Orgemont, qui l'a confirmé. Il est envoyé respectivement par Louis d'Orléans (1403), puis par le roi (1407) auprès des papes pour résoudre le schisme, mais sans succès : en 1408, il est emprisonné pendant trois mois à Paris, comme partisan de Benoît XIII.

Il doit ensuite (à partir de 1410) défendre l'abbaye face aux princes ennemis, Armagnacs, puis Bourguignons l'investissant successivement : en novembre 1411, les greniers sont pillés, l'abbé et le commandeur sont arrêtés (ils seront libérés avec l'intervention du roi, appelés au secours par les moines). En 1413, les Cabochiens pillent le Lendit.

Durant l'hiver 1413-1414, il participe au concile national tenu à Paris pour discuter des propositions de Jean Petit qu'il condamne. En 1416, il signe avec d'autres universitaires la condamnation de neuf propositions tirées de la justification de Jean Petit.

En février 1414, Jean sans Peur prend Saint-Denis par surprise.

Pendant le soulèvement anti-armagnac de mai 1418, il est emprisonné à Paris, mais libéré par Jean de Villiers qui le reconnaît. Il meurt de la peste en 1418 avec trente-sept moines, alors qu'ils sont réfugiés à l'Isle-Adam. Il fait partie des modérés qui souhaitent la concorde. C'était sans doute un armagnac (son frère Jacques, chanoine d'Amiens était un serviteur du duc d'Orléans et il suit Gerson dans l'affaire du tyranicide, ce qui lui vaut d'être traité de « tres faux papelart » par le *Bourgeois de Paris*). Mais il a été élu abbé avec l'approbation de Philippe le Hardi.

Aux États généraux de 1413, le moine de Saint-Denis, Benoît Gencien, comme son abbé, refuse de dénoncer ceux qui ont profité des largesses du roi sous le gouvernement du duc de Bourgogne et ont pillé le trésor, refusant l'affrontement partisan à outrance dans le souci de rétablir la paix. Résultat de cette modération : l'abbé Philippe a été plusieurs fois emprisonné et Benoît Gencien, exécuté.

L'abbé de Saint-Denis est donc, *ex officio*, proche du pouvoir et participe activement à la vie politique du royaume, ce dont témoigne son activité : la partie du Livre vert qu'il a rédigée fait preuve d'un pragmatisme économique assez loin de l'élévation d'âme qu'on pourrait attendre d'un théologien : remarques sur le coût excessif de la mort de l'abbé qui pourrait en cas de trop grande fréquence être cause de la ruine de l'abbaye, il fait défendre tous les droits de l'abbaye, même contre Notre-Dame, au sujet de la possession du chef de saint Denis en 1406-1410, assurant que la présence de reliques est source même de richesse pour l'abbaye. Il a fait rédiger un inventaire des fiefs en 1415 (LL 2439) et un rappel des règles de vie des moines avant 1418, appelé à tort « cartulaire des offices claustraux » (LL 1180) qui explique ce à quoi chaque moine a droit et ce que chaque officier claustral doit à la communauté.

En conclusion le Livre vert est suscité par le souci de cet abbé avisé de profiter de la petite reconstruction des années 1380 et de son désir de remettre de l'ordre dans la communauté monastique. Il est l'œuvre d'un abbé dynamique

et administrateur. Néanmoins il suscite encore de nombreuses questions quant à la typologie, à la lenteur de son élaboration et au fait qu'il est difficilement utilisable et qu'il n'a pas été utilisé au Moyen Âge. Est-ce bien le chaînon manquant entre les cartulaires du XIII<sup>e</sup> et les inventaires du XVI<sup>e</sup> siècles ?